



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 258-19

—

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSignée QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 16 décembre 2019, a adopté le règlement numéro 258-19 relatif à l'imposition des taux de taxes, de compensations et des modalités pour l'année 2020.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock, et ce, pendant les heures normales d'ouverture du bureau. Vous pouvez également consulter ce règlement en tout temps en vous rendant à la section appropriée sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante: www.adstock.ca.

Donné à Adstock, ce 9 janvier 2020.

La directrice générale,

(signé)

Julie Lemelin